



Projets en faveur de la protection du climat; crédit d'engagement; décision

Propositions:

1. Le Synode prend connaissance du rapport sur le financement ecclésial de la protection du climat 2020-2023 conformément à l'ordonnance RLE 61.160, pour lequel il avait voté un crédit d'engagement temporaire de CHF 500'000 lors du Synode d'hiver 2019.
2. Il soutient l'intention du Conseil synodal de se concentrer à l'avenir sur les *mesures indirectes* en faveur de la protection du climat et décide d'accorder un crédit d'engagement de CHF 300'000 à la charge du fonds de développement et de soutien pour les promouvoir.

Explication

Concernant la proposition 1:

La protection du climat sous le signe du développement de l'Eglise

Financement ecclésial de la protection du climat 2020-2023

Dans le contexte de l'évolution dynamique de la société et de la politique en matière d'environnement, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont régulièrement efforcées de défendre la sauvegarde de la Création. Dernière d'une longue série de décisions prises en ce sens par le parlement de l'Eglise, le Synode d'hiver 2019 a chargé le Conseil synodal de soutenir les paroisses dans l'adoption de mesures de protection du climat. Leur implication locale en faveur de la protection du climat devrait pouvoir bénéficier d'un soutien financier de l'Eglise nationale dans les années à venir. Au niveau ecclésial, il convient de créer des incitations ciblées en faveur de la protection du climat, qui puissent avoir des répercussions subsidiaires aux mesures et instruments de l'Etat. A cet effet, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a alloué un crédit d'engagement limité dans le temps d'un montant de CHF 500'000 pour les années 2020 à 2023. Afin de réglementer de manière contraignante l'utilisation des fonds, le Synode a demandé que les instruments d'encouragement précédents ainsi que les provisionnements des fonds en faveur des économies d'énergie et des installations solaires soient réunis dans l'ordonnance «Participation financière ecclésiale à la protection du climat» (RLE 61.160) et élargis à d'autres domaines d'encouragement (voir encadré).

L' «**Ordonnance sur la participation financière ecclésiale à la protection du climat** » (**RLE 61.160**) distingue les *mesures directes* des *mesures indirectes*: **les mesures directes** regroupent les investissements dans des constructions qui profitent directement à la protection du climat, tels que les investissements initiaux dans des installations solaires, les mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment ou l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique. Les **mesures indirectes** permettent d'escompter un effet indirect et regroupent entre autres les conseils en énergie, l'établissement de programmes énergétiques, la mise en place d'un système de gestion environnementale, les réunions d'information et de formation continue ou les actions organisées par les paroisses avec leurs jeunes pour protéger le climat. (cf. annexe ainsi que www.refbejuso.ch/fr/conseils/conseils-en-matiere-denergie).

Le 13 août 2020, le Conseil synodal a mis l'ordonnance en vigueur. Entre 2021 et 2022, des événements organisés en ligne ont permis de diffuser le programme de soutien à large échelle. Par la suite, 50 paroisses de l'ensemble du territoire ecclésial ont profité de cette possibilité pour déposer une demande. Le succès fut tel que des engagements à hauteur des CHF 500'000 réservés aux projets avaient été pris envers les paroisses avant la fin de l'année 2022 – soit une année entière avant l'expiration du crédit – si bien qu'aucune nouvelle demande n'a pu être traitée depuis lors.

Le rapport ci-joint fournit des informations complémentaires sur l'utilisation des fonds. Il décrit la procédure d'encouragement et de financement ainsi que l'orientation des requêtes et prend 6 exemples afin d'illustrer les projets de paroisses qui ont bénéficié du soutien des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Ce faisant, il s'appuie sur les chiffres provisoires de 2022. Ceux-ci indiquent qu'une part prépondérante des fonds a été allouée à des projets de remplacement de chauffage ainsi qu'à des mesures d'isolation de bâtiments, suivis des installations solaires. Le reste a couvert (dans cet ordre) les analyses de bâtiments, les mesures de gestion de l'environnement («Coq vert») ainsi que les actions climatiques organisées avec les enfants et les jeunes. Les *mesures directes* se sont donc révélées plus coûteuses.

Quelle suite à donner? Le financement ecclésial de la protection du climat: une question d'avenir

Le succès du programme d'encouragement qui s'achève témoigne de la sensibilisation accrue de nombreuses paroisses aux questions de l'énergie et du climat. Ce crédit étant épuisé, il convient de se demander comment les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, paroisses comprises, pourront et devront s'engager en matière de protection du climat dans les prochaines années.

Nombre de jeunes sont aujourd'hui gravement préoccupés par les perspectives d'évolution du climat et leurs conséquences dramatiques sur les plans écologique, social et sanitaire dans le monde entier. Les effets du changement climatique sont chaque année plus perceptibles. Bien plus de 90% des climatologues sont convaincus que l'être humain est à l'origine de la situation actuelle. En 2019, conformément à l'idée directrice de la Vision «Rester proche – penser monde», le Conseil synodal a publié son point de vue sur la question du climat (cf. aussi www.refbejuso.ch/fr/positions/rechauffement-climatique).

Il est clair aujourd'hui que le changement climatique et ses retombées, loin d'être un phénomène passager, va constituer une source de préoccupation pour les prochaines générations. La protection du climat s'impose donc à la fois comme une nécessité du moment et une question d'avenir pour la Terre et les êtres humains. Mais comment l'Eglise peut-elle faire entendre sa voix de manière crédible et efficace dans le débat public? Peut-elle se permettre à long terme de prendre des mesures de protection du climat à grande échelle? Est-ce qu'elle a le choix?

Les mesures de protection en matière de climat génèrent forcément des coûts. Au début de l'année 2023, alors que les prix de l'énergie augmentaient, le quotidien Frankfurter Allgemeine titrait: «*Le chauffage des vieilles églises est devenu cher - ce qui rejoint malheureusement la crise générale de l'Eglise.*» Quoique la situation en Allemagne ne soit pas transposable telle quelle à la Suisse, il faut partir du principe que, sur le territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure également, certaines évolutions sur les plans social et ecclésial échoient au mauvais moment. Tout cela montre clairement que l'engagement de l'Eglise en faveur du climat doit être envisagé à l'aune de son développement.

Concernant la proposition 2:

Les projets en faveur de la protection du climat dans le cadre de la vie ecclésiale

Les nouvelles réglementations, comme par exemple actuellement dans le canton de Berne la révision de la loi cantonale sur l'énergie, peuvent entraîner, à l'avenir, une hausse des coûts des mesures structurelles en matière de construction (y compris) pour l'Eglise. Il importe que les paroisses soient suffisamment préparées, tant au niveau financier qu'au niveau du personnel, à répondre aux enjeux climatiques et bien d'autres encore. Compte tenu du fait que les paroisses disposent de ressources financières plutôt limitées, il convient de trouver d'autres moyens de financer des projets spécifiques (cf. message sur la recherche de fonds).

Le Conseil synodal est convaincu que les défis liés à la protection du climat ne pourront être relevés par l'Eglise qu'à condition de faire partie intégrante de la vie ecclésiale. Il propose donc au Synode d'inciter les paroisses à s'engager davantage en faveur de la protection du climat en renforçant notamment les activités et le soutien de l'Eglise en ce sens, dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, du bénévolat et des relations publiques: la protection climatique pourrait ainsi constituer un déclic et une opportunité à saisir pour le climat comme pour la vie ecclésiale.

Les projets de construction sont l'apanage de spécialistes externes

L'engagement ecclésial en faveur de la sauvegarde de la Création est caractérisé par la nécessité de l'accorder aux exigences sociales du moment. En particulier, dans les secteurs de la construction et de l'énergie, la dynamique est devenue si forte qu'il est nécessaire de s'adapter en permanence aux nouvelles évolutions technologiques et réglementations juridiques, d'autant plus qu'il existe des différences entre les cantons. Dans tous les cas, le soutien de l'Eglise devrait intervenir à titre subsidiaire dans le cadre d'autres programmes d'encouragement. En ce qui concerne les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, il convient de se tourner vers les cantons de Berne, du Jura et de Soleure. Elles sont représentées à cet égard par l'association «œco Eglises pour l'environnement» qui assume entre eux une fonction de passerelle. Le canton de Berne connaît à lui seul un vaste programme d'encouragement en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique destiné aux propriétaires de logements, lequel est actualisé en permanence. Si nécessaire, des conseillers et conseillères régionaux en énergie sont à disposition. Le Jura est apparemment l'un des rares cantons suisses à ne point être doté d'un tel programme. Le canton de Soleure, quant à lui, affiche sur son site officiel la promotion suivante: «*Bénéficiez d'un double avantage: baisse des coûts énergétiques; soutien financier du canton de Soleure pour des mesures d'efficacité énergétique dans votre bâtiment ainsi que pour l'utilisation d'énergies renouvelables.*» Ceci démontre à quel point il est important mais aussi exigeant de respecter en tout temps l'important principe de subsidiarité dans l'usage des subventions de l'Eglise.

En tout état de cause, les activités de construction requièrent des connaissances techniques étendues et variées, ce qui implique de collaborer avec des expertes et experts externes

des secteurs public et privé. Ni les paroisses ni l'Eglise cantonale ne disposent de telles connaissances. Enfin, lorsqu'il s'agit de problématiques spécifiques au bâtiment, l'association «œco» atteint forcément ses limites en termes de compétences et de moyens.

Efficacité plus grande des mesures indirectes en faveur de la protection du climat

Comme l'indique le rapport ci-joint, le programme d'encouragement intitulé «Financement ecclésial de la protection du climat» a aidé rapidement un nombre considérable de paroisses du territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à réaliser des rénovations et des investissements. Il est impossible d'affirmer clairement si le programme d'encouragement a joué un rôle décisif ou s'il a plutôt été perçu comme une opportunité à saisir.

Les *mesures directes (structurelles)* prises par les paroisses en matière de réduction des émissions de CO₂ ne peuvent être quantifiées que de manière limitée. Toujours est-il que sept chauffages à combustibles fossiles ont été remplacés. Le remplacement de ce type de chauffage par des systèmes utilisant des énergies renouvelables reste la mesure la plus efficace en matière de protection immédiate du climat. D'autres *mesures directes* telles que les mesures d'isolation ainsi que les installations photovoltaïques contribuent respectivement à la réduction de la consommation, ainsi qu'à l'élargissement de l'offre relative aux énergies renouvelables. Sur les CHF 500'000.- disponibles, un peu plus des 4/5, soit une part supérieure à la moyenne, ont été consacrés à la promotion de *mesures directes*.

Les mesures indirectes, telles que l'établissement d'un CECB® Plus (**C**ertificat **é**nergétique **c**antonal des **b**âtiments) visant l'analyse énergétique des bâtiments ou l'introduction d'un système de gestion environnementale, sont relativement peu coûteuses, mais déterminent souvent l'adoption de mesures de protection climatique efficaces à long terme. Les deux dernières mesures fournissent les bases des décisions ultérieures en matière de construction tout en permettant de réaliser des économies d'énergie ciblées dans les bâtiments existants¹. L'obligation de procéder d'abord à l'analyse des bâtiments et de recourir aux mesures publiques avant l'octroi de subvention en faveur de *mesures directes* incite les paroisses à se faire conseiller par des spécialistes ainsi qu'à planifier soigneusement leurs mesures. Un peu moins d'un cinquième des fonds alloués pour la période 2020-2023 a été consacré aux *mesures indirectes*.

Engagement social en faveur de la protection du climat

Parmi les *mesures indirectes* soutenues en vertu de l'ordonnance en vigueur, figurent également les réunions d'information et sessions de formation continue ainsi que les actions organisées par les paroisses avec leurs jeunes pour protéger le climat. Un nombre considérable de paroisses s'engagent sur le terrain pour répondre à cette problématique d'envergure mondiale. Au-delà de cet engagement local, concret et pratique, visant la réduction d'émissions polluantes, le travail idéal de mise en réseau servant la protection climatique sur les plans national et international constitue un domaine d'activité qui prend de l'ampleur (également) au sein des Eglises. L'Eglise a la possibilité - et, en raison de sa mission, le devoir - de s'engager en faveur de la protection du climat tout en s'opposant à la tendance discutable de la société à radicaliser cette thématique.

¹ Dans son programme de législature actuel intitulé «Une Eglise d'avenir - prévoyante et innovante», l'Eglise nationale zurichoise oblige l'ensemble de ses paroisses à mettre en place un système de gestion environnementale en vue d'obtenir le label «Coq vert». Au-delà de son impact sur l'environnement et le climat, une telle décision émet également un signal politique important en faveur de la protection du climat.

Conclusion:

On renoncera, tant que faire se peut, au soutien des *mesures directes en faveur de la protection climatique*, qui doivent être réalisées par des personnes externes qualifiées. Ce ne sont ni les spécialistes ni les entreprises liées à construction – bénéficiant au reste du soutien des programmes politiques dans le contexte de la crise énergétique actuelle – qui doivent d'abord profiter des subventions limitées de l'Eglise, mais les personnes qui travaillent au sein de l'Eglise, avec leurs idées et leurs préoccupations en la matière, qu'il s'agisse de bénévoles, de volontaires ou de membres du personnel, tous postes et fonctions confondus. Concrètement, le principe de subsidiarité nécessite d'être adapté aux conditions en cours. Les paroisses dotées de faibles capacités financières continuent à percevoir des contributions en faveur de mesures structurelles, conformément aux dispositions de l'Eglise du canton du Jura, de l'arrondissement de Soleure ainsi que de la péréquation financière entre les paroisses bernoises.

Les Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure ont besoin de réorienter leur important engagement en faveur du climat sur la base de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Au lieu de simplement réalimenter le crédit prévu dans l'ordonnance en vigueur - probablement de CHF 1 à 2 millions pour une durée de quatre ans - voire de l'abroger complètement, il conviendrait de cibler les mesures qui, eu égard aux moyens limités, se révéleraient les plus efficaces en termes de protection climatique et de vie ecclésiale. Il s'agit notamment de *mesures indirectes* de différentes natures, y compris le fait de soumettre la question au débat social. Pour initier et mener à bien ces mesures, les paroisses doivent pouvoir compter sur le soutien des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. La mise en œuvre de la nouvelle orientation se traduit notamment par les éléments suivants:

1. Le crédit climatique doit être maintenu – mais les paroisses doivent en bénéficier en premier lieu pour les *mesures indirectes*. Ces dernières étant nettement moins coûteuses à réaliser que les mesures directes, le crédit peut être réduit en conséquence.
2. L'«ordonnance sur la participation financière ecclésiale à la protection du climat» actuelle doit faire l'objet d'une révision et s'orienter sur les *mesures indirectes*.
3. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont besoin d'une personne responsable, capable de fédérer les intérêts, à l'interne comme à l'externe, autour de la question climatique ainsi que de soutenir et mettre en réseau les paroisses entre elles.

Les projets en faveur de la protection du climat au sein des paroisses

Le développement généralisé de la prise de conscience des enjeux climatiques peut être considéré comme une opportunité à saisir pour accroître l'offre et la mise en œuvre de divers projets en faveur de la protection climatique dans la vie ecclésiale. En cas de besoin, l'Eglise cantonale doit soutenir les paroisses de manière ciblée. Idéalement, celles-ci désignent des personnes chargées de la question climatique servant d'intermédiaire entre elles et les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Les paroisses disposent d'un large éventail de possibilités pour agir en faveur de la sauvegarde de la Création. Le manuel sur l'environnement intitulé «Es werde grün» (en allemand) destiné aux paroisses, dont «œco Eglises pour l'environnement» a récemment publié la deuxième édition, contient une série d'activités décrites et illustrées concrètement par des exemples. La palette s'étend des mesures d'économie d'électricité et d'eau à l'organisation d'événements, à la gestion de l'environnement ainsi qu'à la spiritualité de la Création, en passant par l'usage des bâtiments, la technique du bâtiment, les achats/la consommation, les travaux d'entretien et l'aménagement de l'environnement.

Tous ces thèmes, entre autres, sont autant de possibilités d'activités et de projets pour les paroisses. A cet égard, il pourrait être judicieux de se tourner systématiquement vers les

publics cibles concernés. Ceux-ci devraient être en mesure de participer aux activités dès le début (c'est-à-dire au moment de décider des actions à entreprendre), même temporairement. Il n'y a pas de limites aux idées de projets concrètement liés à la protection du climat. Le tableau 1 présente, à des fins d'illustration, une sélection d'activités et de projets envisageables.

Public cible	Bénévolat	Caté-chèse	Animation de jeunesse	Proclama-tion	Sacristie	Volonta-riat	Forma-tions d'adultes	Troisième âge
Mesures								
Mesures d'écono-mie d'électricité et d'eau					Analyse-CECB®			
Technique des bâti-ments					Optimisa-tion du chauffage et de l'aé-ration	Installa-tion photo-voltaïque		
Achats et consom-mation	Service de dépôt contre le gaspillage alimentaire	Savoir acheter et cuisiner de ma-nière du-rable	Projets scolaires à la ferme	Psaume 23 «L'Eternel est mon berger.»				
Travaux de mainte-nance	Entretien des arbres				Nettoyage éco-lo-gique			
Aménagement de l'environnement			Projet de végéta-lisation					Projet d'horticul-ture
Réunions d'infor-mation/de forma-tion continue				La vision du monde selon les religions de la nature				Entretiens sur le cli-mat
Spiritualité (de la Création)	Groupe de prière pour la Création menacée	Caté-chèse dans la nature	Expé-riences liées aux quatre éléments	La Créa-tion au cours de l'année ecclésias-tique			Formation d'adultes sur les mythes de la Créa-tion	
Gestion de l'envi-ronnement	Système de gestion environne-mental SGE Coq vert		Projet consom-mation de matières plastiques					
Mise en réseau			Action «Cool grün»			Prises de position		
Autres						Mise en réseau avec les institutions		Cercle de ren-contre/travail/lec-ture

Tableau 1: sélection d'activités et de projets potentiels en faveur de la protection de l'environnement et du climat

En vue d'un conseil spécialisé sur la protection du climat

Dans le prolongement de son intense collaboration avec l'association «œco», l'Eglise cantonale de Zurich a récemment créé un poste de «conseillère en environnement et responsable de projet «Coq vert» au sein du département du développement de l'Eglise. De même, à l'avenir, une personne sera chargée de la question de la protection du climat au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, en assurant la formation continue, la médiation, la mise en réseau, la coordination et l'organisation. A cette fin, 50 à 60% des postes de projets existants des services généraux de l'Eglise devraient être affectés dans les prochaines années à la création d'un «Conseil spécialisé dans la protection du climat». Il est indispensable de disposer d'un tel poste. La dotation nécessaire en points de postes est prévue à cet effet. Toutefois, le profil du poste doit répondre à la réorganisation en cours et ciblé en conséquence.

La personne mandatée agira en tant que pilier central des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en ce qui a trait à la question climatique, de façon intersectorielle, en interne comme en externe. La promotion de mesures indirectes en faveur de la protection du climat constitue une tâche transversale couvrant l'ensemble des secteurs et des autres instances des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Au cours des dernières années, le thème du changement climatique ou de la protection du climat est apparue à différents endroits au sein de la Maison de l'Eglise, sans coordination claire (secteurs CËTN-Migration, Diaconie, Paroisses et formation, présidence du Conseil synodal), ce qui a parfois engendré des répercussions négatives. A l'avenir, cette coopération sera centralisée. Cela implique également de représenter publiquement les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en matière de protection du climat.

Ces dernières années, la demande de soutien relative à l'engagement politique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans le domaine du climat a progressé. Dans ce contexte, des personnes engagées auprès de paroisses et d'organisations à but non lucratif ont exprimé à plusieurs reprises le besoin de disposer, au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice chargée de cette question, qui puisse participer à des plates-formes s'y rapportant. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont impliquées dans plusieurs organisations et groupements de la société civile et ecclésiale qui traitent du rôle des Eglises dans la crise climatique. Elles sont également membre de l'Alliance climatique. Elles jouent par ailleurs un rôle important au sein de la «Table ronde autour du développement durable» qu'elles ont initiée en collaboration avec l'EERS et «œco», et qui réunit des initiatives ecclésiales au niveau opérationnel partout en Suisse. La délégation auprès des différentes instances n'a toutefois jamais pu être clarifiée de manière satisfaisante. Déléguer de manière permanente une personne qualifiée spécialisée dans le domaine, qui puisse représenter les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure au sein de tels organes, favoriserait grandement la collaboration au service de la cause.

L'engagement des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en faveur de la protection du climat doit renforcer activement la mise en réseau des idées et des projets entre les paroisses. Dans ce cadre, le Conseil spécialisé dans la protection du climat des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure doit pouvoir conserver le soutien de l'association «œco», laquelle s'est révélée être d'une grande fiabilité en tant que partenaire au cours des dernières années. Dans l'octroi de fonds provenant du crédit de financement de la protection du climat, «œco» a joué un précieux rôle sur le plan technique, et l'association conservera à l'avenir une position prépondérante à différents égards en ce qui concerne le label «Coq vert». Cette collaboration pourra débiter lorsque le Synode aura arrêté sa décision.

Concernant le crédit issu du fonds de développement et de soutien

L'évaluation de la phase de promotion 2020-2023 indique qu'un montant global d'environ CHF 100'000 a été alloué aux mesures indirectes. Un crédit d'un montant de CHF 300'000 à prélever du fonds de développement et de soutien devrait permettre d'assurer la couverture des besoins à court terme. Il est impossible à l'heure actuelle de prévoir précisément la durée de cette période. L'art. 5a et b du règlement du fonds de développement et de soutien stipulent que les «projets consacrés au développement substantiel de missions et de contenus ecclésiaux» ainsi que les «processus de remaniement ecclésial d'importance pour le moins régionale» peuvent prétendre à des subsides provenant dudit fonds, ce qui est clairement le cas en l'espèce.

Le Conseil synodal propose au Synode d'accepter la présente proposition.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure verraient son organisation ainsi que ses compétences améliorées dans les domaines de l'évolution et de la protection du climat et contribueraient, de concert avec les paroisses, à moderniser le développement de l'Eglise. Enfin, compte tenu du grand dynamisme de la politique sociale en la matière, les fonds alloués par l'Eglise à la protection du climat permettraient d'assurer, dans un avenir proche, l'effet subsidiaire visé.

Le Conseil synodal

Annexe

Financement ecclésial de la protection du climat – rapport sur le soutien financier de 2020 à 2023